



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 MARS 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 mars 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 mars 2010

CLASSEMENT DE DIVERSES PARCELLES DANS
LE DOMAINE PUBLIC APRES ENQUETE
PUBLIQUE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE
L'ARTICLE L 141-3 DU CODE DE LA VOIRIE
ROUTIERE

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
15 mars 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO

Secrétaire de séance : M. Nicolas MARJAULT

Excusés ayant donné pouvoir :

- Josiane METAYER donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Aurélien MANSART donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

Excusés :

Conseillers :

Mme Françoise BILLY - Mme Maryvonne ARDOUIN

URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES

**CLASSEMENT DE DIVERSES PARCELLES DANS LE DOMAINE
PUBLIC APRES ENQUETE PUBLIQUE EN VERTU DES DISPOSITIONS
DE L'ARTICLE L 141-3 DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération du 12 octobre 2009, vous avez autorisé Madame le Maire à lancer deux enquêtes publiques prévoyant le classement dans le domaine public de diverses parcelles restées au compte de propriétaires privés, mais entretenues depuis plusieurs années par les services de la Ville et parfois déjà matériellement incorporées à la voirie.

Au regard du statut des parcelles concernées, une enquête publique a eu lieu du lundi 30 novembre au lundi 14 décembre 2009 en vertu des dispositions de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière.

Quelques propriétaires ont manifesté leur opposition au projet au cours de l'enquête. Leurs observations ont été analysées dans le rapport du commissaire enquêteur qui a formulé des réponses ou propositions pour chaque observation, en attirant l'attention des propriétaires sur l'engagement de leur responsabilité vis-à-vis des tiers en cas d'accident imputable à un défaut d'entretien. En conclusion, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au classement des parcelles concernées dans le domaine public.

Un courrier a été adressé à chaque propriétaire ayant fait une observation, en réponse à leur questionnement sur le projet.

L'ensemble de ces parcelles est détaillé dans le tableau annexé à la présente délibération.

Il convient de régulariser le statut de ces diverses parcelles en les incorporant dans le domaine public communal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer l'incorporation de l'ensemble des parcelles désignées dans le tableau annexe, au domaine public communal en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires, et procéder à toute formalité concernant la publicité foncière.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL